

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - Exercice 2019 -
2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La participation du Département au fonctionnement et à l'investissement de divers organismes oeuvrant dans le domaine sanitaire au titre de l'année 2019 (2ème répartition) est proposée selon le tableau de répartition joint au présent rapport.

Les organismes concernés par cette répartition sont au nombre de 9 : L'Aparté, l'Association SOS hépatites et Maladies du foie Provence Alpes Côte d'Azur, le Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône, Dépression agissons, Resodys, l'Association France rein Provence Alpes Côte d'Azur Corse, l'Association réseaux 13, Salon action santé et Ressource.

Les thématiques de santé qui concernent ces associations sont :

- les maladies chroniques : soutien et accompagnement des malades et leurs aidants ;
- l'accès au soins, la promotion de la santé et la prévention ;
- l'accompagnement et la prise en charge psychologique ;
- les soins de supports en oncologie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL